



COMMISSION EUROPÉENNE
COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 04.04.2022
C(2022) 2241 final*

*Jean-François RAPIN
Président de la Commission des Affaires
Européennes du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

*Gérard LARCHER
Président du Sénat
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
F – 75291 PARIS Cédex 06*

Messieurs les Présidents,

La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis concernant la proposition de règlement relatif à un marché intérieur des services numériques {COM(2020) 825 final}.

La Commission se réjouit d'avoir l'occasion d'apporter des éclaircissements sur sa proposition et espère que ceux-ci répondront aux interrogations du Sénat.

La Commission tient à souligner qu'elle a traité plusieurs aspects mentionnés dans le présent avis dans ses précédentes réponses au Sénat, qui concernaient d'autres sujets dans le domaine numérique tels que la législation sur les marchés numériques, la désinformation en ligne et la politique européenne en matière de données.

La Commission souhaite mettre en avant un certain nombre de points afférents à ses réglementations touchant au secteur du numérique. Tout d'abord, la réaffirmation du rôle des régulateurs nationaux, dont la contribution en matière de catégorisation des plateformes sera nécessaire et appréciée. En deuxième lieu, la Commission tient à assurer le Sénat qu'elle fera preuve de la plus grande rigueur dans sa surveillance des plateformes et dans les sanctions éventuelles qui pourraient s'ensuivre. Dans ce but, la Commission se donnera les moyens d'évaluer en profondeur, en coordination avec les autorités nationales, les dispositifs de transparence et les algorithmes des plateformes. Enfin, la Commission tient à affirmer une fois de plus que les principes de liberté d'expression et d'information seront garantis, et même renforcés par la future législation sur les services numériques.

La proposition de règlement relatif à un marché intérieur des services numériques, adoptée dans le cadre du paquet sur les services numériques, fait partie d'un ensemble plus large de mesures ambitieuses annoncées par la Commission pour construire l'avenir numérique de l'Europe¹.

¹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/shaping-europe-digital-future_fr

Dans ce contexte, le paquet sur les services numériques vise à contribuer à la Décennie numérique européenne jusqu'en 2030. Il vise aussi à montrer que l'Europe peut ouvrir la voie sur l'agenda numérique, en développant des normes à vocation mondiale. La Commission remercie le Sénat pour son large soutien aux objectifs de la proposition et prend note des observations formulées sur des points plus spécifiques.

Concernant les moteurs de recherche, ceux-ci sont inclus dans le champ d'application de la proposition de la Commission et leur caractérisation exacte sera à évaluer au cas par cas. La Commission est disponible pour soutenir les co-législateurs afin de clarifier le traitement des moteurs de recherche au sein de la proposition.

En ce qui concerne la méthode de désignation des très grandes plateformes en ligne, l'article 25 de la proposition de la Commission prévoit qu'un acte délégué définira la méthode de calcul du nombre de bénéficiaires actifs mensuels moyens.

Concernant la protection des mineurs, la proposition prévoit que les fournisseurs de très grandes plateformes en ligne devront évaluer les risques que leurs services présentent pour les droits de l'enfant. Ils devront également prendre des mesures d'atténuation à cet égard. Sur ce point, il est à noter que le Parlement Européen et le Conseil des Ministres ont renforcé les dispositions relatives à la protection des mineurs dans leurs positions respectives. Nous partageons également votre priorité d'adopter des normes strictes et ambitieuses en matière de lutte contre les contenus illicites et préjudiciables en ligne.

Les événements récents ont montré l'importance d'une adoption et d'une application rapides de la proposition de règlement relatif à un marché intérieur des services numériques. Les négociations entre les co-législateurs, le Parlement européen et le Conseil des Ministres sont en cours. Nous vous confirmons que l'avis du Sénat a été communiqué aux représentants de la Commission dans ces négociations et servira à les éclairer.

La Commission a bon espoir qu'un accord pourra être conclu dans un avenir proche avec le soutien de la Présidence française.

En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, la Commission se réjouit, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Veillez agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de notre très haute considération.

*Maroš Šefčovič
Vice-President*

*Thierry Breton
Member of the Commission*

